



EN BREF :

- Situation générale : températures normales et assèchement graduel des sols.
- Carotte : taches foliaires : en progression, dommages dans Lanaudière; mouche : installation des pièges.
- Céleri : situation stable.
- Laitue : insectes : puceron, punaise et altise à surveiller, fausse-arpenteuse présente à l'Île-d'Orléans et au Lac-Saint-Jean, cicadelles abondantes sur l'Île-d'Orléans ; mildiou : en régression (Montérégie); nécrose marginale : surveillez les poussées de croissance suivant les pluies (sol sec); montaison.
- Oignon et poireau : thrips : à surveiller (Montérégie); mouche : toujours active; teigne du poireau : augmentation des captures, deuxième traitement; brûlure de la feuille : risque élevé; mildiou : stable; traitement à l'hydrazine maléique.

SITUATION GÉNÉRALE

Les températures se sont maintenues autour des normales durant la dernière semaine, ce qui a contribué à donner un certain « répit » aux cultures. Généralement, il y a eu peu de pluie et des vents secs ont soufflé presque tous les jours. L'excès d'humidité des sols, observé dans le sud-ouest (Montérégie, Basses-Laurentides, Lanaudière, Estrie) suite aux importantes pluies du 2 août dernier, a rapidement été évacué. L'irrigation pourrait déjà être nécessaire au cours des prochains jours sur certains sols minéraux compte tenu que l'enracinement des cultures est plutôt superficiel. On irrigue déjà depuis quelques jours dans la région de Québec à l'Île-d'Orléans. L'humidité est encore élevée dans les sols organiques de la Montérégie.

CAROTTE

Taches foliaires

On note une progression de la tache cercosporéenne dans toutes les régions. L'augmentation dans le nombre de taches est probablement due aux conditions très favorables qui ont sévi la semaine dernière. Dans quelques champs (Lanaudière), une perte de contrôle a même été observée (champ sans rotation et traitement manqué à cause des pluies). Des applications foliaires d'azote seront effectuées dans ces champs de manière à favoriser une repousse vigoureuse du feuillage. On recommande d'appliquer 5 kg d'urée technique dans 400 litres d'eau à l'hectare. Cette urée peut être appliquée en mélange avec les fongicides pour réduire les coûts.

Continuez de surveiller vos champs de près. Assurez-vous que le feuillage est bien protégé par un fongicide lorsque des périodes prolongées (plus de 24 heures) de mouillure du feuillage sont prévues. Attention aux rosées qui ont souvent pour effet d'allonger cette période de mouillure. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires (taches foliaires) de la carotte présentée dans l'avertissement No 10 du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).

Mouche de la carotte

Il est temps d'installer les pièges collants jaunes pour dépister les adultes de la 2^e génération de mouches de la carotte en Montérégie. L'émergence de la 2^e génération semble déjà avoir débuté, puisqu'une première mouche a été capturée à Sainte-Clotilde (CRDH, Agriculture et Agroalimentaire Canada).

Si vous avez observé des dommages par le passé, on vous recommande fortement de procéder au dépistage de vos champs. Ce dépistage vous indiquera quand traiter en fonction de la situation particulière de chacun de vos champs et vous évitera donc des traitements inutiles. Si, malgré tout, vous décidez de ne pas faire de dépistage, consultez les prochains avertissements; ils vous indiqueront quand intervenir. Les informations concernant la biologie de ce ravageur, les dommages observés, la méthode de dépistage et la stratégie de lutte recommandée sont présentées dans l'avertissement **No 14** du 11 août 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14tn05.pdf>).

CÉLERI

Situation stable

La situation est demeurée stable en ce qui a trait aux insectes, aux maladies et aux carences dans le céleri. Au besoin, référez-vous à l'avertissement **No 13** du 4 août 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13tn06.pdf>). Notez cependant que si le temps sec se poursuit, le risque de carences en calcium (cœur noir) et en bore (gerçure du pétiole) devrait aller en augmentant.

LAITUE

Insectes

Sur la plupart des sites, on observe une légère augmentation dans les populations du **puceron** alors que la **punaise terne** semble un peu moins présente. Les deux types de ravageurs restent à surveiller de près dans toutes les régions. **L'altise à tête rouge** demeure active (Québec et Montérégie) et leur présence nécessite parfois des interventions.

Les premières larves de **fausse-arpenteuse du chou** ont été observées dans la région de Québec (Île-d'Orléans) et au Lac-Saint-Jean. Ces chenilles grugent le feuillage et laissent des déjections sur les laitues, ce qui les rend impropres à la commercialisation. Habituellement, on profite des traitements dirigés contre les autres insectes présents (pucerons ou punaises) pour détruire en même temps les fausses-arpenteuses présentes. Dans ce cas, il faudra bien entendu utiliser un insecticide reconnu efficace contre tous les types de ravageurs observés. Lorsque seule la fausse-arpenteuse est présente, on recommande de traiter quand le seuil de 3 % de plants porteurs de chenilles ou de dommages est atteint. Il est souvent préférable de ne pas retarder les traitements parce que les jeunes larves sont plus faciles à détruire que les chenilles plus âgées. Ceci est particulièrement vrai si vous utilisez les insecticides moins toxiques pour l'environnement à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) ou de spinosad. La liste des insecticides homologués pour réprimer la fausse-arpenteuse du chou est présentée dans le bulletin d'information **No 01** du 19 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn06.pdf>).

Une importante hausse dans la quantité de **cidanelles** a été observée à l'Île-d'Orléans. Des traitements ont été recommandés dans certains champs compte tenu que des symptômes de jaunisse ont aussi été observés. En Montérégie, bien que l'on note aussi la présence de quelques plants affectés par la jaunisse, il y a encore trop peu de cidanelles pour justifier des interventions. La stratégie de lutte contre la cicadelle est présentée à la fin de l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).



Mildiou

En raison des conditions climatiques plus sèches et ensoleillées de la dernière semaine, la progression du mildiou a été ralentie en Montérégie. Cependant, si nous tenons compte des nuits plus fraîches et des rosées à venir, le mildiou continu de représenter une menace importante. Vérifiez vos champs régulièrement de manière à repérer rapidement les premiers signes de la maladie. Les premiers symptômes apparaissent habituellement sur les feuilles du bas des laitues. Dès que la maladie est observée, vous devez appliquer rigoureusement la stratégie présentée dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

Nécrose marginale (carence en calcium)

Le temps plus frais prévu pour les prochains jours sera peu favorable à l'apparition de nouveaux symptômes. Par contre, dans les secteurs où l'humidité du sol est réduite (sol minéraux dans la région de Québec surtout), les poussées de croissance qui surviendront suite aux prochaines pluies significatives pourraient avoir un impact. Comme à l'habitude, continuez vos applications foliaires de calcium en ciblant le plus possible les périodes correspondant aux poussées de croissance. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

Montaison

De la montaison prématurée est encore rapportée (laitue feuille principalement) dans la région de Québec (Île-d'Orléans) et, dans une moindre mesure, en Montérégie (chicorée endive et laitue feuille). Compte tenu du temps frais prévu pour les prochains jours, le phénomène devrait aller en s'atténuant. Vérifiez le point de croissance de vos laitues quelques jour avant la récolte et, s'il y a lieu, récoltez-les un peu plus tôt.

OIGNON ET POIREAU

Thrips de l'oignon

Les populations de thrips restent sous les seuils d'intervention dans Lanaudière, tandis qu'en Montérégie des traitements sont requis dans certains champs. En général, on retrouve davantage de thrips dans l'oignon espagnol. Dans l'oignon jaune, les populations varient beaucoup d'un champ à l'autre. **Continuez de suivre de près l'évolution de la population dans vos champs et traitez dès que le seuil d'intervention est atteint (3 thrips par feuille pour l'oignon sec). Appliquez beaucoup d'eau (traitez si possible sur la rosée) et effectuez un deuxième traitement de 5 à 7 jours après le premier.**

Une bonne répression des thrips est essentielle dans les champs d'oignons d'entreposage. C'est le feuillage de l'oignon qui fabrique les substances responsables de la dormance des oignons durant l'hiver. La présence de feuillage vert et en santé en quantité suffisante est aussi essentielle pour l'absorption de l'hydrazine maléique.

On considère que les traitements ne sont plus nécessaires lorsque 50 % des oignons sont couchés. Pour plus d'information, consultez la stratégie d'intervention présentée à la fin de l'avertissement **No 12** du 28 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12tn05.pdf>).



Mouche de l'oignon

La ponte de la deuxième génération se poursuit (Montréal). Avec l'assèchement graduel du sol, la mortalité des œufs devrait toutefois être de plus en plus importante. S'il y a lieu, continuez les traitements foliaires contre les adultes. Seuls les champs d'oignons verts n'ayant pas reçu de traitements contre les larves devraient être traités. Pour plus de détails, consultez la stratégie de lutte présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

Teigne du poireau

Les captures se poursuivent (3^e génération) et ont encore augmenté sur la plupart des sites (champs de poireau). Sur les sites nécessitant des traitements (plus de 5 % de plants porteurs de dommages dû à la 2^e génération), un deuxième traitement devra être effectué en raison de la longue période de ponte. Intervenez environ 7 jours après le premier traitement. Consultez la stratégie d'intervention détaillée présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 7 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>).

Tétranyques dans le poireau

On signale la présence de tétranyques à deux points dans des champs de poireaux à l'Île-d'Orléans. Pour l'instant, les populations sont généralement trop faibles pour justifier des traitements. Par contre, ces champs doivent être surveillés de près, puisque comme les thrips, les tétranyques ont la capacité de se multiplier très rapidement par temps chaud et sec.

Le tétranyque à deux points est une petite araignée dont l'adulte mesure 0,5 mm. Il est vert jaunâtre pâle et possède deux taches foncées, une de chaque côté du corps. Il est donc plus facile à identifier à la loupe qu'à l'œil nu. Pour se nourrir, le tétranyque pique la feuille. Lorsque les piqûres sont nombreuses, elles entraînent la décoloration du feuillage. Les populations se développent par foyers dans les champs. Il est en mesure de se nourrir sur une très grande variété de plantes, y compris l'oignon et le poireau.

Le malathion est homologué pour la répression du thrips dans le poireau et devrait également être efficace contre le tétranyque.

Brûlure de la feuille (*Botrytis*) dans l'oignon

En général, la maladie n'a pas évolué, sauf dans quelques champs en Montréal. **Continuez de bien protéger vos champs et restez vigilant, puisque plus les oignons approchent de la maturité, plus le risque augmente.** Si le feuillage des oignons est en bon état, on recommande de cesser les traitements fongicides 10 jours avant l'andainage. Prenez note que le délai avant récolte prescrit pour l'utilisation des pesticides dans l'oignon **inclut la période de séchage au champ**. La stratégie d'intervention détaillée contre la brûlure de la feuille est présentée dans l'avertissement **No 06** du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>).

Mildiou

Les cas de mildiou, observés dans la région de Québec la semaine dernière, ont été confirmés par le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ. Pour cette semaine, aucun nouveau cas n'a été rapporté dans cette région ou ailleurs. Surveillez vos champs de manière à repérer rapidement les premiers signes de la maladie. Pour plus de détails, consultez les informations sur le mildiou de l'oignon présentées dans l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).



Traitement à l'hydrazine maléique (ROYAL MH 60SG)

La croissance des oignons va bon train. Ainsi, les oignons jaunes destinés à un entreposage prolongé (après janvier) devraient bientôt être prêts à recevoir le traitement habituel avec l'hydrazine maléique. Ce traitement a pour but d'inhiber la germination des bulbes durant l'entreposage et, donc, d'augmenter la durée de conservation.

Stratégie d'intervention

Sous nos conditions, le traitement doit idéalement être fait lorsque les collets sont suffisamment mous pour que les feuilles s'affaissent facilement au toucher. À ce stade, on n'observe généralement plus de nouvelles pousses vert pâle au centre des plants. Si la maturité du champ n'est pas uniforme, on doit attendre jusqu'au stade 10 % de tombaison (pourcentage d'oignons couchés). Le produit étant absorbé uniquement par les feuilles vertes, on ne doit surtout pas attendre que le feuillage ait commencé à sécher avant de traiter. Appliquez 3,75 kg de ROYAL MH 60 (hydrazine maléique) dans un minimum de 300 litres d'eau à l'hectare. Assurez-vous que le produit ne sera pas délavé par la pluie. Les oignons devraient être prêts à être andainés 10 à 14 jours plus tard.

Mise en garde

- Les oignons hâtifs ou de conservation courte incluant les oignons de type espagnol ne doivent pas être traités.
- Des traitements trop hâtifs donnent des oignons mous et spongieux.
- Les champs qui ont perdu beaucoup de feuillage par suite de maladies foliaires ou d'attaques de thrips ne doivent pas être traités, car les oignons ne pourront pas absorber le produit. Les oignons, dont le feuillage a été endommagé, ne devraient d'ailleurs jamais être entreposés à long terme.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – carotte, céleri, laitue... – 10 août 2006



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Avertissement No 14 – 2006, page 5